

PERTE NETTE DU TERRITOIRE AGRICOLE AVEC LE TRACÉ SUD DE L'AUTOROUTE 30 DANS SA GLOBALITÉ

(Projet de référence Jean-Leman + tronçon au Sud de St-Constant)

| | Dans l'emprise | Hors emprise | TOTAL |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|
| Tronçon EST (zone agricole de St-Constant) | *80 ha | *435 ha | *515 ha |
| Projet de référence (tronçon Jean-Leman) | **27,4 ha | **33,7 ha | **61,1 ha |
| TOTAL | 107,4 ha | 468,7 ha | 576,1 ha |

(Variante Jean-Leman + tronçon au Sud de St-Constant)

| | Dans l'emprise | Hors emprise | TOTAL |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|
| Tronçon EST (zone agricole de St-Constant) | *80 ha | *435 ha | *515 ha |
| Variante (tronçon Jean-Leman) | **22,9 ha | **16 ha | **38,9 ha |
| TOTAL | 102,9 ha | 451 ha | 553,9 ha |

Références : * Avis de la CPTAQ - 9 octobre 2002 (numéro de dossier 328369)

** Étude d'impact sur l'environnement : parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac) - novembre 2004 / Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie et Bureau de projet A-30

EXPLICATIONS :

Les chiffres concernant le tronçon au Sud de St-Constant (zone agricole) sont tirés de l'avis de la CPTAQ de octobre 2002 car le MTQ, suite aux protestations sur le tracé présenté en novembre 2003, a décidé de revenir au tracé en zone agricole (tracé alternatif) présenté au BAPE de 2002.

Quant à l'avis de la CPTAQ du 11 février 2004, il fut établi sur le tracé en zone agricole qui se rapprochait des résidences de la rue Capes de St-Constant dans le but d'éviter la propriété de la carrière-cimenterie Lafarge tel que spécifié dans l'avis sous la rubrique « Le tronçon rang Saint-Pierre (route 209) – site des neiges usées ». Il s'agissait donc du tracé en zone agricole « amélioré » tel que présenté lors de la soirée d'information du 28 novembre 2003 à Candiac par le MTQ.

Perte d'hectares de couvert végétal et de terres agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal entre 1981 et 1994

Terres agricoles = 27 000 hectares

Couvert végétal = 13 324 hectares

TOTAL 40 324 hectares

(réf: Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal: les orientations et les attentes du gouvernement envers la Communauté métropolitaine de Montréal)

Portrait de la MRC Roussillon

La MRC Roussillon, en incluant les espaces en friche, a près de 12% de son territoire sous couvert végétal.

Dès 2001, le gouvernement demandait aux MRC ayant un couvert végétal inférieur à 30% d'adopter une réglementation visant à contrôler le déboisement dans celle-ci. La MRC Roussillon ne l'a jamais fait.

L'orientation fut reprise en 2005 dans le document intitulé Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : la protection du territoire et des activités agricoles » (publié en février 2005)

À la page 14 on peut lire que le gouvernement recommande instamment aux MRC dont le territoire a 30% ou moins de superficie forestière d'adopter sans délai une réglementation visant à contrôler le déboisement dans celle-ci tant en milieu agricole qu'en milieu urbain.

Dans le Cadre d'aménagement de la CMM on peut lire à la page 100 que si la tendance se maintient, dans 28 ans, tous les boisés actuels auront été détruits (467 km carrés) sur le territoire de la CMM.

Cela rend donc le projet du MTQ inacceptable et ça ne vaut pas la peine d'en ajouter avec le projet de Candiac.

Christian Nantel (membre du Comité des citoyens pour l'autoroute 30 sur la 132 / tracé Nord)

St-Constant, le 31 août 2005

chrinant@yahoo.ca

Distance des différentes options pour l'autoroute 30 dans la MRC Roussillon

Autoroute 30 dans l'axe de la route 132 (tracé Nord) = 7,3 km
2 km déjà en construction, 5 km à faire pour réaliser l'autoroute 30
sans feux de circulation

Autoroute 30 tracé Sud (en zone agricole) 8,8 km
Tronçon Jean-Leman 3,4 km = 12,2 km

Pour les véhicules allant vers le Pont Mercier = 14,3 km
(Plus 2,1 km sur la 30 partant de la jonction du tracé Sud jusqu'à la 132 à la hauteur de Ste-Catherine \
Kahnawake)

Christian Nantel, membre du Comité de citoyens pour l'autoroute 30 sur la 132 (tracé Nord)
St-Constant, le 31 août 2005

chrinant@yahoo.ca